UNE INITIATIVE VOLONTAIRE MENÉE PAR ACCESSIBILITÉ MÉDIA INC. (AMI) ET L'ASSOCIATION CANADIENNE DES RADIODIFFUSEURS (ACR)

Pratiques exemplaires en matière de postproduction de la vidéodescription

Directives artistiques et techniques

Version 2 FINALE

Groupe de travail sur les pratiques exemplaires en matière de vidéodescription (PEVD)

Pour plus d'information, prière de communiquer avec

Robert.Pearson@ami.ca

Le but de ce document est de fournir des conseils aux producteurs de programmation décrite au Canada dans le but de contribuer à son uniformité.

LIBRE DISTRIBUTION





Table des matières

- 1. Contexte
- 2. Membres du groupe de travail sur les PEVD
- 3. L'historique de la vidéodescription (VD) au Canada
- 4. Rôle du vidéodescripteur
- 5. Directives artistiques et techniques
- 6. Thèmes : directives artistiques
 - a) Caractéristiques physiques individuelles
 - b) Transitions entre scènes
 - c) Effets visuels
 - d) Sons non verbaux/Communications
 - e) Titres, sous-titres, générique, texte à l'écran, langue des signes
 - f) Style et ton
- 7. Thèmes: directives techniques
 - a) Chaînes
 - b) Intensité sonore et niveaux crête
 - c) Niveaux des mélanges de la piste sonore et niveaux de la VD
 - d) Égalisation
 - e) Synchronisation
 - f) Qualité des enregistrements
 - g) Paramètres de sortie
- 8. Prochaines étapes

Annexe A: Terminologie des thèmes délicats

Annexe B : Pratique recommandée par l'ATSC : Techniques d'établissement et de maintien de l'intensité sonore pour la télévision numérique (A/85:2011)





Contexte

En juillet 2012, Accessibilité Média Inc. (AMI) et l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) ont entamé un processus de développement de pratiques exemplaires en matière de vidéodescription (et de description sonore) pour l'industrie canadienne de la radiodiffusion, avec le soutien du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). Les producteurs de description ainsi que les représentants de l'industrie de la radiodiffusion et des groupes communautaires ont pris l'initiative de développer ces pratiques exemplaires en matière de vidéodescription (PEVD) afin de normaliser la vidéodescription (VD) pour encadrer une pratique qui est à la fois une science et un art.

L'un des objectifs de ces pratiques exemplaires est de souligner la façon dont le Canada a été un leader dans l'élaboration des conventions pour la VD depuis l'introduction de la description en Amérique du Nord dans les années 1990. En 2001, le CRTC a commencé à imposer des conditions de licence exigeant des niveaux minimums de programmation décrite sur les grandes stations de télévision traditionnelles. En 2004, au moment du renouvellement des licences, le Conseil a commencé à imposer des conditions de licence semblables aux services payants et spécialisés analogiques de catégorie 1 de langue anglaise dont la grille horaire a été composée principalement d'émissions qui se prêtaient bien à la vidéodescription, c'est-à-dire des dramatiques, des documentaires et des émissions pour enfants. En 2009, AMI-tv (anciennement *The Accessible Channel*, ou *TACtv*) est devenue la première chaîne à diffuser une programmation « décrite » et « sous-titrée » pour les personnes aveugles, malvoyantes, sourdes ou malentendantes, 24 heures par jour et sept jours par semaine. Certains télédiffuseurs se lancent maintenant dans de nouveaux types de VD, telle la VD simultanée « en direct », tandis que d'autres créent une description « intégrée » au cours de la production de l'émission.

Le Groupe de travail sur les PEVD pense que compte tenu cet historique et l'innovation progressive continue, et parce que les Canadiens ont été habitués depuis de nombreuses années à la VD, le moment est venu, pour les téléspectateurs, de s'attendre à un niveau de qualité plus élevé et à des pratiques exemplaires en matière de vidéodescription.

Bien que nous reconnaissions l'existence de nouvelles initiatives d'avant-garde, telles qu'évoquées ci-dessus, et de la description des émissions non canadiennes, nous avons limité la portée du présent document sur les pratiques exemplaires, étant conscients qu'il s'agit d'un document évolutif.





Portée

- Anglais et français
- Production canadienne
- Postproduction uniquement

C'est conscients que la science de la VD peut être aisément catégorisée que nous avons décidé de concentrer la présente initiative de pratiques exemplaires en matière de vidéodescription sur les éléments artistiques de la VD et, dans une moindre mesure, sur certains éléments techniques qui peuvent laisser place à interprétation selon la perspective et le contexte. La vidéodescription étant une pratique en constante évolution, il est certain qu'un document de pratiques exemplaires en la matière, adopté par l'industrie, revêtira un caractère tout aussi évolutif. La recherche d'une entente sur les éléments de contexte de haut niveau a commencé par une comparaison croisée des thèmes définis parmi une sélection des meilleures pratiques au Canada, aux États-Unis, au Royaume-Uni et en Australie. On a évalué des sujets tels la « race », le « blasphème » et les « transitions entre plans », tous accompagnés d'une définition détaillée et de techniques de mise en œuvre recommandées par l'industrie, afin de déterminer lesquels inclure dans les présentes meilleures pratiques. Guidées par les sujets, les définitions et les techniques de mise en œuvre adoptés, les pratiques uniques des fournisseurs individuels de vidéodescription continueront d'être à la fois protégées et définies par la norme de l'industrie. Ces fournisseurs feront bon usage de leurs nombreuses années d'expérience, de leurs relations communautaires, de la collaboration au sein de l'industrie et de la qualité développée à l'aide d'une compréhension des besoins des consommateurs, tout en mettant de l'avant un produit constant représentatif de plus qu'une simple liste d'instructions pour la production standardisée d'une vidéodescription de qualité.

L'industrie canadienne de la radiodiffusion, en collaboration avec certains groupes communautaires et organisations indépendantes, a déjà essayé de développer un ensemble de lignes directrices en ce qui concerne la vidéodescription, mais ces processus ont soit échoué, soit proposé des directives qui n'ont pas obtenu le consensus des parties intéressées. Étant donné le contexte réglementaire actuel, la nature par laquelle ce processus a été conçu et la participation des radiodiffuseurs, des producteurs, des fournisseurs de VD et des groupes communautaires concernés, on estime que le fruit de ce travail devrait être un ensemble fortement recommandé de pratiques exemplaires adopté par l'industrie.





Membres du groupe de travail sur les PEVD

Alliance for the Equality of Blind Canadians (AEBC) / Alliance pour l'égalité des personnes aveugles	Anthony Tibbs
Canadian Council of the Blind (CCB) / Le Conseil canadien des aveugles	Jim Tokos
Institut national canadien pour les aveugles (INCA)	Marc Workman
Accessibilité Média Inc. (AMI)	Barry Crowell
	Brian Perdue
	David Errington
	Janis Davidson Pressick
	Mark Bialkowski
	Peter Burke
	Robert Pearson (président)
	Simone Cupid
Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR)	Karen Clout
Association canadienne de production de média	Jay Thomson
CBC	Heather Boyce
Fastfile Media Inc.	Colum Henry, Gabor Zoltan, Mike Menard
	and Joanne Henry
Bell Media Inc.	Harold Wesley
	Susan Saddi
Descriptive Video Works (DVW)	Brent Craven
	Diane Johnson
	Miranda MacKelworth
DG Mijo	Ashley Allinson, Clinton Young, Erik van
	Zetten and Marc Leardi
John Hauber Productions	John Hauber
Shaw	Liz Thorpe and Marta Young
Urban Post	Christine Eagleson
	Erica Pascalides





L'historique de la vidéodescription (VD) au Canada

Depuis les années 1990, un effort international vise à élargir l'accessibilité de la télévision afin que les personnes handicapées puissent profiter de cet outil et ainsi participer plus pleinement à la société; c'est-à-dire contribuer à leur inclusion. En décembre 2006, la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) a été adoptée. La CDPH, signée par 155 pays et ratifiée par 127, reconnaît clairement « qu'il importe que les personnes handicapées aient pleinement accès aux équipements physiques, sociaux, économiques et culturels, à la santé et à l'éducation ainsi qu'à l'information et à la communication pour jouir pleinement de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales ». Le Canada a pris une longueur d'avance dans la promotion de l'accès aux médias par les personnes handicapées et offre, depuis 20 ans, des options aux personnes malvoyantes en ce qui concerne l'accès aux médias et à l'information.

Adoptée en 1991 par le gouvernement du Canada, la *Loi sur la radiodiffusion* donne le mandat au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) d'octroyer des licences aux radiodiffuseurs du pays et de veiller à la programmation et la diffusion de contenu qui traite des préoccupations de toutes les collectivités canadiennes et respecte leur culture. Plus précisément, la *Loi* exige que « la programmation accessible aux personnes handicapées soit fournie au sein du système canadien de radiodiffusion au fur et à mesure que les ressources deviennent disponibles ».

Descriptive Video Works (DVW)

Diane Johnson a lancé DVW en 2003 en réponse à l'exigence du CRTC d'inclure la vidéodescription dans la programmation télévisuelle.

- CTV (maintenant partie de Bell Média Inc.) devient son premier client et le demeure à ce jour.
- Membre fondateur du premier Comité canadien de la vidéodescription, qui voulait établir des normes et des directives au sein de l'industrie.
- A assuré la couverture en VD et en direct des prix Juno et fournit toujours la VD en direct.
- Seule société en Amérique du Nord à former ses présentateurs de nouvelles et ses journalistes en vue d'inclure la VD en direct dans ses bulletins de nouvelles.
- A assuré la vidéodescription des cérémonies d'ouverture et de clôture des Jeux olympiques et paralympiques de Londres en 2012 ainsi que lors du congrès d'investiture du Parti libéral, en avril 2013.





• A une équipe de recherche et développement présidée par deux personnes aveugles, ce qui contribue à s'assurer que les besoins du public cible sont respectés. À ce jour, DVW a produit la VD de 700 films et plus de 7 500 spectacles.

Diane est membre du Groupe de réflexion sur l'accessibilité des médias audiovisuels de l'Union internationale des télécommunications des Nations Unies (UIT), formulant des recommandations pour l'élaboration de lignes directrices internationales normalisées et de pratiques exemplaires en matière de VD.

John Hauber Productions (JHP)

John Hauber était l'un des deux directeurs de Galaviz & Hauber Productions, une entreprise qui produisait des versions en langues étrangères de films et d'émissions de télévision jusqu'en septembre 2001, moment où elle est devenue fournisseur de VD pour Global TV, la première chaîne de télévision commerciale dans le monde à régulièrement inclure la vidéodescription dans sa programmation.

Depuis, John a travaillé sur plus de 10 000 heures de VD en tant que scénariste, producteur et artiste. En 2011 Galaviz & Hauber Productions est dissoute, et John a lancé sa propre compagnie, JHP, qui effectue actuellement la VD pour certains réseaux et producteurs indépendants. Le travail de JHP peut être entendu sur les chaînes *Space, Bravo, Comedy, CBC* et *Global*, ainsi que dans plusieurs collèges et universités, et dans certains films IMAX.

DG Mijo

Pendant plus de 35 ans, DG Mijo (anciennement MIJO) a offert des solutions médias pour les industries canadiennes de la radiotélévision, du divertissement et de la publicité, y compris les services de VD. DG Mijo crée, coordonne et encode des fichiers visuels et audio dans le but de maîtriser le contenu dans les deux langues officielles.

Fastfile Media Inc.

Forte de sa formation en VD, l'équipe d'auteurs de Fastfile Media veille à la production de scénarios précis, factuels, riches et créatifs fournissant une image visuelle forte pour des publics bien ciblés. Fastfile Media a produit de la VD à travers un éventail de genres, dont le cinéma, les documentaires, les comédies de situation, les séries dramatiques, la télé-réalité, les émissions pour enfants et la webtélé.





CBC

En 1997, CBC est devenue le premier réseau nord-américain à télédiffuser une émission en VD (*The Arrow : Parts One and Two*). Dans les années suivantes, CBC a rendu disponibles en vidéodescription plusieurs émissions spéciales d'importance, mais c'est au cours de l'année de radiodiffusion 2003-04 qu'elle a considérablement augmenté son offre de programmation en VD, avec un total de 60 heures. En 2004 toujours, CBC a entrepris la mise sur pied d'un groupe de travail des radiodiffuseurs et des descripteurs visant l'établissement de normes dans l'industrie pour son offre de VD au public.

Depuis, CBC a considérablement augmenté le nombre d'heures offertes en VD chaque année. En collaboration avec le *National Broadcast Reading Service* (NBRS, l'actuel AMI), les pistes audio en VD de certaines de ces émissions ont été offertes sur *VoicePrint* (maintenant *AMI-audio*) en quasi-simultané avec la CBC. Pour faire suite à l'octroi de licence à *The Accessible Channel* (maintenant AMI-tv), de nombreuses émissions de la CBC sont incluses dans la grille d'AMI-tv, y compris la diffusion simultanée en direct du mariage royal en VD, de la fête du Canada et des émissions spéciales du jour du Souvenir, *Battle of the Blades*, le championnat féminin de golf canadien, *Spruce Meadows Show Jumping*, la Journée du hockey au Canada et les Prix Écrans canadiens. Au total, la CBC a télédiffusé quelque 2 200 heures de programmation vidéodécrite dans l'année de radiodiffusion 2012-13 et ce volume va augmenter avec le temps.

Bell Média Inc.

CTV, propriété de Bell Média Inc., fournit une vidéodescription de qualité depuis 2003. Entièrement conforme avec les mandats de VD du CRTC, le réseau a toujours dépassé les heures requises pour la VD. CTV est devenue le premier client de DVW en 2003, et ce dernier demeure son fournisseur de services aujourd'hui, avec une vision partagée de fournir la description de la plus haute qualité pour pleinement engager le public malvoyant dans l'histoire.

Dévoués à l'expansion de leurs offres de VD, CTV et DVW ont ensemble été des pionniers de la VD en direct, créant pour leur public une toute nouvelle opportunité de regarder la télévision. Le gala des prix Juno a été la première émission à être diffusée en direct avec vidéodescription, suivi par *So You Think You Can Dance Canada*. CTV a également fourni la description en direct pour les cérémonies d'ouverture et de clôture des jeux olympiques et paralympiques de Londres.





Bell Média fournit la VD pour les émissions populaires suivantes : W5, Motive, Flashpoint et Cash Cab, et la description en direct tous les jours pour le Daily Planet. Si une émission ou un film décrit aux États-Unis est diffusé au Canada, Bell Média obtiendra également la description.

Rogers Broadcasting Limited

Rogers Broadcasting Limited (Rogers) a reconnu l'importance de fournir une programmation en VD pour son public aveugle et malvoyant. Les stations de *City* ont inclus la programmation en VD dans leurs grilles depuis 2002 et diffusent actuellement plus de 375 heures par an. En outre, les stations OMNI diffusent plus de 175 heures par an.

Rogers a fourni des fonds pour produire un message d'intérêt public afin d'informer les gens sur la programmation en VD maintenant diffusée par toutes les chaînes de télévision canadiennes et autres services spécialisés.

Shaw Media

Shaw Media fournit la vidéodescription à la fois sur ses chaînes spécialisées et traditionnelles. Depuis son renouvellement de licence de groupe en 2011, le réseau conventionnel de Shaw et plusieurs de ses services spécialisés sont assujettis aux conditions de licence (CL) de vidéodescription lorsqu'ils atteignent un certain seuil, déterminé par le CRTC. Auparavant, la quantité de VD nécessaire était établie par des licences individuelles. Pour satisfaire et dépasser ces importantes CL, Shaw engage des prestataires externes pour créer sa VD.

En plus de ces exigences, grâce à l'acquisition de Canwest par Shaw, des fonds ont été mis de côté pour décrire de nouvelles émissions d'intérêt national (ÉIN).

Au fil des ans, les partenaires et distributeurs de Shaw ont offert plus de contenu pour lequel la VD était déjà en place. Pour tout contenu en VD, qu'il soit diffusé sur une chaîne assujettie à des conditions de licence de VD ou non, Shaw s'assure que la version VD de l'émission soit diffusée.





Accessibilité Média inc.

Le 19 janvier 2009, AMI-tv (anciennement *The Accessible Channel*, ou *TACtv*), a créé un précédent dans l'histoire de la radiodiffusion en étant la première chaîne à diffuser des émissions en « vidéodescription ouverte » et avec « sous-titrage codé » pour les personnes aveugles, malvoyantes, sourdes ou malentendantes, 24 heures par jour et sept jours par semaine. Conformément à une des conditions de l'obtention de sa licence, AMI-tv offre plus de 500 heures par an de programmation n'ayant jamais été décrite auparavant.

Depuis sa création, AMI-tv a également innové en créant une programmation originale avec vidéodescription intégrée. Au lieu de simplement ajouter une troisième voix en postproduction, AMI a spécifiquement inclus des éléments de description dans le processus de production créative. Des émissions telles que *A Whole New Light I & II, Accessibility in Action, AMI This Week* et *Canada in Perspective* sont quelques exemples de ce nouveau procédé innovant.

AMI-tv est également devenu un chef de file mondial dans la diffusion de programmation décrite en direct, à commencer par le mariage royal en avril 2011. En date d'août 2013, AMI-tv a diffusé plus de 120 heures de programmation avec VD en direct. Parmi ceux-ci, on trouve des émissions spéciales sur la fête du Canada et le jour du Souvenir, *Battle of the Blades*, le championnat féminin de golf canadien, *Spruce Meadows Show Jumping*, la Journée du hockey au Canada, les Prix Écrans canadiens et le baseball des Blue Jays Toronto.





Rôle du vidéodescripteur

Les présentes pratiques de vidéodescription sont de nature évolutive et, à ce titre, les orientations et conseils qu'elles fournissent continueront d'évoluer, tout comme l'industrie ellemême et sa nature artistique. Nous reconnaissons l'expertise qui existe chez les fournisseurs canadiens de VD. Cela dit, les producteurs de VD doivent faire preuve de jugement et respecter le contenu du produit qu'ils décrivent. L'on peut atteindre cet objectif en établissant d'avance les partis pris des vidéodescripteurs, dans le but de mieux comprendre l'origine de leurs points de vue personnels. Les vidéodescripteurs devraient également tenir compte du genre d'émissions qu'ils décrivent et de leur public cible, ainsi que des besoins spécifiques de ces téléspectateurs.

Un des éléments créatifs à la discrétion du vidéodescripteur est de fournir une description à trois niveaux et de bien l'insérer selon le contexte de l'émission et l'intention du réalisateur.

- 1. **Vidéodescriptions primaires** absolument essentielles à la compréhension du développement de l'histoire.
- 2. **Vidéodescriptions secondaires** importantes, mais pas indispensables à la compréhension du développement de l'histoire.
- 3. **Vidéodescriptions tertiaires** descriptions stylistiques qui sont encouragées quand le temps le permet.

En outre, les vidéodescripteurs doivent être constamment conscients des protocoles de la pratique, tout en offrant leurs services dans n'importe quel contexte. Ces protocoles comprennent les principes suivants, reconnaissant bien qu'une telle liste de protocoles recommandés ou non continuera d'évoluer et de croître avec le temps, compte tenu la nature évolutive de la pratique.

Recommandés

- Mettre l'accent sur une offre de vidéodescription respectant les niveaux primaire, secondaire et tertiaire tels que décrits ci-dessus.
- Décrire l'émission telle qu'elle se présente.
- Remplir les pauses vidéo.
- Placer des images dans l'esprit des téléspectateurs.
- Comprendre les moments où la subjectivité peut s'avérer nécessaire.





- Fournir un style et un débit cohérent en évitant la redondance, la formulation étape par étape des mots et les répétitions.
- Comprendre qu'une vidéodescription du début à la fin n'est pas nécessaire; toutefois, offrir une vidéodescription par-dessus un dialogue ou des sons, ou encore, l'ajout d'une VD après une action, peut s'avérer nécessaire, mais seulement lorsqu'absolument essentiel.
- L'histoire a été développée par d'autres et le vidéodescripteur la rend disponible à ceux qui ont besoin qu'elle leur soir décrite.

Non recommandés

- Le dénouement de l'histoire ne doit pas être révélé ou gâché.
- L'histoire n'appartient aucunement au vidéodescripteur.
- Le contenu en VD ne doit pas être placé de sorte à atténuer l'impact de la narration séquentielle du contenu original ou l'effet stylistique ou émotionnel souhaité par le réalisateur.
- Efforcez-vous de <u>ne pas</u> décrire ce qui <u>n'est pas</u> sur l'écran; ne pas dépasser la perspective visuelle.
- Ne pas inclure le jargon technique ou la terminologie de l'industrie tels « les angles de caméra » dans la vidéodescription, à moins qu'il n'existe un intérêt sur le plan du contenu.

Pratiques exemplaires en matière de vidéodescription, adoptées par l'industrie

+

Lignes directrices élaborées à l'interne sur la base des expériences uniques de chaque producteur

=

Une VD cohérente et de bonne qualité au Canada





Directives artistiques et techniques

Les directives artistiques et techniques que l'on retrouve au sein des pratiques exemplaires en matière de vidéodescription de l'industrie canadienne de la radiodiffusion sont de haut niveau et conçues pour fournir conseil aux producteurs. Il ne s'agit pas d'un manuel d'instructions. Leur intention est plutôt d'être complémentaires aux meilleures pratiques établies à l'interne et que les producteurs peuvent avoir développées en se fiant à leur expérience. Les producteurs de vidéodescription devraient veiller à ce que leur travail tienne compte de ces lignes directrices artistiques, et leurs répercussions techniques, tout en comprenant bien qu'elles gagnent souvent à être appliquées parallèlement aux meilleures pratiques internes déjà établies. L'uniformité de l'industrie canadienne de la radiodiffusion sera ainsi promue, fournissant une base commune sur laquelle fonder la vidéodescription dans son ensemble.

Les présentes lignes directrices ne constituent pas des instructions point par point sur la façon de produire de la VD de bonne qualité. Il s'agit plutôt d'un regroupement, qui fait consensus au sein de l'industrie, d'éléments importants et nécessaires à la production d'une VD de qualité. La méthode de mise en œuvre de ces lignes directrices et de toutes les meilleures pratiques internes sera à la discrétion du vidéodescripteur et peut varier pour chaque cas, au vu du travail mené. Toute vidéodescription devrait suivre le rythme de l'émission décrite, autant que le permet la piste audio originale. Ce qui n'est pas inclus dans ce qui sera la piste de vidéodescription originale pourra être accessible à l'aide de ressources de VD supplémentaires.

Chacune des six orientations artistiques est divisée en quatre sections :

- **Thème** : regroupement général de plusieurs sous-thèmes de la même catégorie.
- Sous-thèmes : éléments précis importants à inclure dans tout développement.
- **Recommandations** : recommandations précises visant à faciliter la mise en œuvre des sous-thèmes.
- **Techniques** : techniques tout aussi précises pour faciliter l'application des recommandations à l'égard des sous-thèmes.





Thèmes: directives artistiques

Caractéristiques physiques individuelles	
Transitions entre scènes	
Effets visuels	
Sons non verbaux/Communications	
Titres, sous-titres, générique, texte à l'écran, langue des signes	
Style et ton	

Caractéristiques physiques individuelles

RaceRace

Ethnicité/Origine ethnique Identifier les personnages/personnes par leur nom, leur aspect physique Expression faciale et physique

Relations

Vêtements Âge

Accent

Cheveux

Vêtements

Taille

Poids

Orientation sexuelle et genre Éviter d'objectiver le personnage

Recommandations

- Une identification des personnages par leur race ou origine ethnique n'est pas nécessaire, sauf s'il en va de la compréhension de l'intrigue, des motifs ou du contexte, ou si l'information est communiquée visuellement et n'est autrement indisponible.
- Éviter les suppositions et interprétations des émotions, réactions, traits de personnalité, relations, niveaux d'attractivité et vêtements en faisant usage de termes descriptifs pour illustrer, et non définir, les caractéristiques physiques individuelles pertinentes.





- Les personnages inconnus devraient être décrits selon leur apparence physique jusqu'à ce que leur nom soit dévoilé.
- Les caractéristiques physiques individuelles évidentes dans le contexte n'ont pas besoin d'être décrites, à moins qu'il ne soit pertinent de le faire.
- Toujours éviter la description suggestive et suivre la direction de l'émission.
- Lorsque des suppositions sont formulées, il y a un risque que l'histoire soit mal racontée.

- Toujours décrire un individu et ses caractéristiques physiques en utilisant le même attribut générique.
- Si le réalisateur a fourni une indication quant à l'émotion d'un individu ou ce à quoi il pense, le descripteur doit alors faire passer cette indication de la manière la plus factuelle possible.
- Décrire ces caractéristiques en utilisant des attributs physiques qui peuvent être décrits correctement et de manière exacte quant aux faits.
- Selon la cadence et le rythme de l'émission, l'ajout de qualificatifs qui ne se répètent pas peut augmenter la qualité de la description et est une technique qui peut être utilisée pour exprimer des caractéristiques qui combinent plus d'un attribut.
- Le descripteur doit désigner les personnages qui font régulièrement partie de la série, et qui sont reconnaissables grâce à leur présence au sein de la culture populaire, par leur nom complet la première fois qu'ils apparaissent à l'écran.
- Comme la continuité est toujours nécessaire, choisir le surnom le plus populaire pour un personnage et le garder pendant toute la durée de l'émission. Par exemple, JFK pour désigner le 35^e président des États-Unis.
- Si on fait référence à un personnage par un nom d'abord, puis par un autre nom plus tard au cours de l'émission, une mise en garde s'impose au début, mentionnant que les deux noms font référence au même personnage, ce qui permet de clarifier le changement. Par exemple, un personnage peut avoir un changement de sexe et s'appeler Jill, quand auparavant, il s'agissait de John.





Transitions entre scènes

Établir l'endroit et le moment

Passage du temps

Transitions et changements temporels

Changements de scène

Recommandations

- Les transitions scéniques sont d'importants changements de l'endroit où se déroule l'action. Ces changements peuvent inclure, sans s'y limiter, les éléments suivants :
 - o L'établissement de l'endroit et du moment
 - o Le passage du temps
 - o Transitions et changements temporels
- p. ex. transition d'une scène au moment présent vers une scène se déroulant à un autre moment :
 - o « Retour en arrière » vers une scène distincte dans le présent, passé ou futur
 - o « Flash » ou « plan-éclair » vers une scène qui a déjà été montrée
 - o « Reconstitution » vers une scène qui suppose ce qui s'est passé
 - o Autres changements en ce qui concerne la qualité, le ton, la séquence vidéo, les effets, la mise au point ou la distorsion
- Terminologie commune : « plus tard », « pendant ce temps », « le lendemain », « cette nuit-là », « en journée ».
- Ne spécifier qu'une seule fois le moment, l'endroit et les nouveaux endroits.
- La description des transitions entre les scènes devrait être incluse, en tout respect du contenu, et devrait éviter l'utilisation d'un trop grand nombre de termes pour décrire la nouvelle scène.
- Utiliser les noms précis des points de repère, au besoin.

- Si possible, intégrer la description des transitions scéniques (endroit, moment, passage du temps, etc.) dans le flux naturel de l'action à l'aide de signifiants afin de ne pas trop entrecouper le visionnement de terminologie technique ou de déclarations isolées.
- En cas de :
 - o coupe directe, commencer la seconde description par « maintenant »;
 - o scènes successives, commencer la seconde description par « ensuite »;
 - o passage du temps, commencer la seconde description par « plus tard », dans le but d'assurer la continuité;
 - o scènes qui se passent en même temps, commencer la seconde description par « pendant ce temps ».
- Éviter de communiquer des renseignements qui ne sont pas à l'écran en se tenant à l'écrart des suppositions au cours de la transition et en suivant la transition naturelle dictée par les réalisateurs à travers leur choix d'éléments apparaissant dans une scène.
- Éviter d'utiliser de trop brèves descriptions afin d'assurer une transition en douceur pour le téléspectateur.





Effets	visue	2
	VIJUC	

Couleur
Danse et chorégraphie
Éclairage
Cadre
Respect du contenu de l'émission et de
son utilisation et placement de produits
de marque

Recommandations

- Il est suggéré d'inclure la couleur dans les descriptions, notamment lorsque la couleur revêt une signification symbolique ou de stylistique pour le réalisateur.
- Décrire la danse et les chorégraphies, pour faciliter la compréhension de la combinaison entre mouvements et musique, ainsi que les vêtements que portent les individus présents dans la scène. La chorégraphie constitue un élément artistique et culturel; sans la description, le public a un accès limité à cette forme d'art. Par exemple, une chorégraphie culturelle peut varier, passant d'une séquence de danse bollywoodienne à un combat d'arts martiaux à la dague.
- Incorporer les descriptions de changements d'éclairage scénique aux descriptions des transitions entre scènes.

- Selon le cas, décrire de façon détaillée les autres éléments dont le contexte n'est apparent que visuellement, tels des lumières clignotantes, des gens qui dansent ou toute utilisation de la couleur qui soit pertinente au contexte de l'émission et à l'intention du réalisateur.
- Si possible, établir une transition en précisant le contexte dès la première description en incorporant un personnage et une action.
- Faire la description du placement de produit et du marketing intégré. Par exemple, dans La vie est belle (1946), vous pourriez dire : « le garçon a ramassé un exemplaire du National Geographic ».





Sons et communications non verbales

Identifier les objets, l'information, les circonstances, les lieux, le passage du temps et les actions pertinents

Identifier les sons et les effets sonores, ainsi que le placement de descriptions

Travailler de façon coordonnée avec la musique et respecter la piste sonore

Laisser présager certaines scènes

Réel vs non réel

Recommandations

- Décrire ce que vous ne pouvez entendre.
- Donner à la musique, aux effets sonores ou aux sons ambiants la possibilité de se décrire eux-mêmes.
- Si nécessaire, par contre, décider du meilleur moment pour laisser entendre la musique, les effets sonores or les sons ambiants et de guand décrire par-dessus.
- Si la description se fait par-dessus tout le segment musical ou sonore, le public pourrait perdre cet aspect de la narration.
- Les sons communs bien reconnaissables n'ont habituellement pas besoin d'être identifiés à moins qu'ils ne soient produits hors contexte ou qu'ils proviennent d'une source inconnue.
- Lorsqu'ils ne sont pas identifiés au préalable, décrire la source des sons et paroles. Identifier les personnes qui prennent la parole pour la première fois.
- Lorsque les effets sonores ne sont pas clairement reconnaissables, décrire l'action qui les génère dès que le temps le permet.
- La quantité de description possible sera déterminée par la piste sonore.
- Le contenu lyrique des chansons explique parfois le contexte de l'histoire, ou encore l'histoire des personnages.
- Incorporer les repères musicaux au sein de la description maximise l'impact dramatique de l'histoire et minimise l'empiètement potentiel sur la vidéodescription.
- La musique populaire peut être intentionnellement associée à des émissions ou des scènes en particulier. Laisser entendre ces airs populaires dans leur contexte le plus possible.
- Distinguez les nouveaux objets de ceux qui sont connus à l'aide d'articles indéfinis et définis.
- Les éléments visuels qui sont imaginés, surréels ou ceux dont on se souvient devraient se distinguer d'événements « réels ».
- Si possible, essayez de décrire au même moment que l'action. Il peut s'avérer nécessaire de présenter la prochaine scène pendant la description en cours.
- S'assurer que la vidéodescription n'interrompt pas les sons érotiques.
- Si une description est requise avant ou après un son, il est préférable qu'elle ait lieu





avant le son qu'après.

- Parfois, un descripteur fera la vidéodescription d'éléments qui s'apprêtent à apparaître à l'écran, car il n'y a pas de silence pour permettre la description au moment voulu. Par exemple, la description audio de ce qui se produit actuellement et le bruit de fond peuvent indiquer une chute d'eau, et le descripteur peut avoir besoin de dire : « Dans un moment, à la piste de course avec une douzaine de voitures en pleine action ». Cela alerte les téléspectateurs malvoyants que le circuit n'est pas à l'écran à l'heure actuelle, car il n'y a parfois pas de moment de silence permettant de décrire quelque chose d'essentiel à la compréhension des téléspectateurs alors que l'image en question est à l'écran.
- Il peut s'avérer nécessaire d'omettre une description moins importante de ce qui se trouve à l'écran et d'insérer la description cruciale.

- Un son doit rester un son, à moins de devoir être expliqué.
- Ne décrire un effet sonore dans une scène que s'il n'est pas à sa place. Le moins est parfois le mieux... sauf si on a besoin de plus.
- Par exemple, un téléphone qui sonne dans un salon ou un téléphone qui sonne dans un avion.
- Trouver un équilibre entre la vidéodescription d'actions en direct et celle d'animations en la définissant la première fois gu'elle se produit.





Titres, sous-titres, génériques, texte à l'écran, langue des signes

Titres
Sous-titres
Génériques
Langue des signes
Texte à l'écran
Signalisation, y compris les logos
Sous-titrage pour malentendants

Recommandations

- Les titres, logos et intercalaires doivent être décrits.
- Les génériques standard et ceux qui sont pertinents au déroulement de l'émission devraient être inclus dans la vidéodescription.
- Les sous-titres et le sous-titrage pour malentendants sont utilisés pour afficher à l'écran des renseignements qui peuvent ne pas être offerts dans la piste audio originale, comme la traduction d'une langue étrangère, le passage du temps ou tout dialogue autrement silencieux. Il peut y avoir d'autres exigences pour la bonne prononciation d'une langue étrangère. L'inclusion de la description de ces éléments doit être évaluée selon la composition de la piste audio d'origine, la pertinence du contenu et selon qu'elle développe le matériel dans son ensemble.
- La communication et le contenu en langue des signes peuvent être fournis par le soustitrage pour malentendants, qui seraient habituellement offerts en vidéodescription.
 Toutefois, si elles ne sont pas offertes, la description du contenu doit l'être. Dans le cas de l'utilisation de la langue des signes à l'écran, la piste audio originale est disponible et la description n'est donc pas nécessaire, sauf si elle est pertinente.
- La signalisation en cours d'émission, lorsque non pertinente en ce qu'elle ne développe pas le produit dans son ensemble, ne doit pas être décrite. Si elle est pertinente, cependant, elle doit être incluse dans la vidéodescription pour s'assurer de la pertinence de celle-ci et de son respect du contenu.
- Le sous-titrage pour malentendants, défini comme étant le texte contenu dans une piste de sous-titrage séparée et qui peut être activée et désactivée, ne nécessite pas de description.

- En présence de texte à l'écran, utiliser les mots associés, tels « titre », « sous-titre », « sous-titrage pour malentendants », « logo », « générique », « générique de fin », « on peut lire sur l'affiche » ou « l'affiche sur le mur », suivis du texte en question ou de la description de son contenu. Si le texte est présenté de façon inhabituelle, par exemple de façon abrégée dans des messages texte, décrire le contexte si le temps le permet.
- Si le texte à l'écran est associé à un son, en faire la narration la première fois qu'il apparaît à l'écran afin de permettre aux téléspectateurs de comprendre que lorsqu'il s'affichera à nouveau, dans le contexte de l'émission, il aura déjà été défini (dans le cas





d'un jeu télévisé, par exemple).

- Dans le même ordre d'idées, si la langue des signes est utilisée à l'écran à des fins de traduction ou dans le contexte de l'émission, il faut considérer en gérer la présence la première fois qu'on en fait usage. De cette manière, la vidéodescription de la langue des signes ne viendra pas gêner la description de l'émission, leur objectif étant après tout le même.
- Ne pas utiliser de phrases du genre « des mots apparaissent à l'écran » et ne supposez pas que le commun des téléspectateurs sera en mesure de comprendre ce qui est décrit





Style et ton

(Exécution et narration)

Point de vue et temps de verbes

Verbes descriptifs, types de langage utilisé (p.ex. jargon, narration, argot) et changements dans les structures de phrases

Articles définis et indéfinis

Perspective visuelle et non visuelle

Répétition

Description des langues étrangères

Recommandations

- Décrire le point de vue lorsqu'il est pertinent de le faire, tout en respectant le contenu.
 Il est important pour les téléspectateurs de savoir à quel moment on leur adresse la parole (contrairement aux dialogues entre personnages à l'écran). Une façon d'accomplir cela est de faire référence au public en lui disant « vous ».
- La narration devrait se faire à la voix active et à la troisième personne et être conjuguée au présent, présent continu et participe présent.
- Le vidéodescripteur ne devrait pas s'inclure ou faire référence à soi-même dans la narration.
- Si possible, utiliser des verbes descriptifs pour diminuer la répétition et rehausser l'expérience.
- Favoriser les articles indéfinis, à moins que l'article ait déjà été mentionné, qu'il soit connu ou compris comme étant le seul à utiliser.
- Il ne devrait pas être nécessaire de faire usage de langage grossier ou offensant, à moins de faire référence à un contenu indispensable à la compréhension de l'émission, ou si les mots en question sont bien prononcés et clairement reconnaissables.
- Si possible, utiliser des phrases complètes. Il est toutefois acceptable d'identifier les personnages en ne faisant que les nommer, ou encore de décrire des objets ou des cadres à l'aide de phrases incomplètes.
- Il est important de décrire l'interaction entre deux personnes lors de scènes romantiques, mais de façon très générale. Faire la description de ces scènes autant qu'elles sont montrées à l'écran.
- S'assurer que la vidéodescription ne crée pas d'interférence avec les sons qui émanent de scènes érotiques entre les comédiens.
- Un vidéodescripteur devrait éviter le jargon du métier et les références aux techniques précises, comme « gros plan » ou « fondu au noir ».





Techniques

- Consulter la terminologie suggérée dans les présentes PEVD (Annexe 1).
- Créer la vidéodescription en se basant sur le style et le ton de l'émission.
- En présence de narration, faire suffisamment la distinction entre la voix du descripteur et celle du narrateur (p. ex. faire appel à un homme et à une femme pour chaque fonction).

Thèmes: directives techniques

Chaînes
Intensité sonore et niveaux crête
Niveaux des mélanges de la piste sonore et niveaux de la VD
Égalisation
Synchronisation
Qualité des enregistrements
Paramètres de sortie





Note

Il y aura certainement des différences dans toutes les émissions, l'utilisation de ces directives étant à la discrétion de l'équipe technique qui les applique. Néanmoins, en l'absence de circonstances particulières qui pourraient justifier une exception, il est fortement suggéré de suivre ces lignes directrices, car elles aideront à uniformiser la VD des divers réseaux et fournisseurs au Canada.

Chaînes

Les paramètres de sortie de la VD devraient être mono ou stéréo, selon la préférence du client/diffuseur. Si la sortie est stéréo, la VD doit être centrée dans le mélange stéréo des deux canaux. Bien qu'une analyse technique approfondie des mélanges de son multicanaux pour la VD dépasse la portée du présent document pour le moment, l'on peut supposer que la VD devrait être acheminée vers le canal central d'un mélange ambiophonique, et ce, tant que les essais et la recherche ne viendront pas recommander autre chose.

Intensité sonore et niveaux crête

L'intensité sonore de la VD devrait si nécessaire être ajustée pour plus ou moins correspondre à celle de la piste sonore.

Le mélange de la VD devrait être établi entre 2 LKFS et -24 LKFS, où *L* signifie « Loudness » (sonie, ou intensité sonore), *K* signifie « K-weighted » (mesure pondérée K) et *FS* signifie « relative to Full Scale » (relatif à la pleine échelle) au cours d'une même émission, à l'aide d'ajustements à la piste sonore originale si nécessaire, le tout afin de se conformer aux normes de sonie, telles que décrites à la section 6 du document A/85 : 2011 (voir Annexe B)

Niveaux des mélanges de la piste sonore v. niveaux de la vidéodescription

Si nécessaire, le niveau audio de la piste sonore peut être diminué en deçà de celui de la VD. Sauf si cela est jugé nécessaire par le producteur/mixeur, la piste sonore ne devrait pas être complètement supprimée; l'on devrait pouvoir entendre la bande originale même en présence de VD, sans réduire le niveau plus que nécessaire pour assurer que la VD puisse être clairement entendue.

Égalisation

La VD devrait être ajustée afin de prioriser la clarté des paroles.





La VD a pour but d'être complémentaire aux émissions. Faire l'approximation de l'égalisation de la piste sonore est une pratique admissible si le son d'origine est d'une gamme de fréquences significativement moindre que la VD ou si l'on tente de maintenir l'atmosphère d'une piste sonore. Toutefois, la clarté de la VD ne doit pas être compromise et devrait avoir priorité sur les exigences créatives, en cas de contradiction entre les deux objectifs. Faire correspondre l'égalisation, en tant qu'objectif en soi, est une pratique qui n'est pas recommandable; elle est même découragée.

Synchronisation

Le mélange de VD qui en résultera devrait être synchronisé avec la piste sonore originale, de préférence à l'échantillon près, au plus à une trame de la piste sonore originale. Dans les cas où la bande originale est en décalage avec l'image, le mélange de VD devrait se synchroniser avec l'audio.

Qualité des enregistrements

Les enregistrements de vidéodescription devraient au minimum avoir la même profondeur de bits et la même fréquence d'échantillonnage que la piste originale. Être attentif aux artefacts de juxtaposition si les enregistrements sont effectués à une profondeur de bits supérieure au mélange qui en résulte. Pour plus de simplicité, faire correspondre à la fréquence d'échantillonnage (généralement, mais pas toujours, à 48 kHz).

Le rapport signal sur bruit devrait respecter les normes de qualité de diffusion. L'environnement d'enregistrement doit être aussi feutré et tranquille que possible; le mélangeur ne devrait pas avoir à essayer de filtrer la réverbération du son et les bruits extérieurs. Les artistes et l'enregistreur devraient être familiarisés avec la configuration de base du microphone et de la technique pour éviter les bruits de plosives et les trop grandes variations dans la qualité de la voix au cours d'un enregistrement.

Paramètres de sortie

La profondeur de bits et la fréquence d'échantillonnage de la vidéodescription doivent correspondre au matériel de la bande originale. Si le client/diffuseur demande une profondeur et une fréquence supérieures à la source, la VD doit être enregistrée en conséquence et la bande originale doit être convertie avant le mélange. Il est recommandé de travailler à la profondeur et la fréquence les plus élevées nécessaires, que ce soit en raison de la fréquence de la source ou d'une demande de client, et de convertir vers le bas après le mélange, au besoin.





Prochaines étapes

Consultation publique et recherche

Des représentants de l'université Ryerson, forts de leur expérience en création et normalisation de VD, ont analysé les présentes *Pratiques exemplaires en matière de vidéodescription* et ont contribué par leur rétroaction à l'évolution du document vers sa version actuelle. Au cours de cette analyse, le groupe de Ryerson a mis sur pied un projet de recherche, axé sur l'agrégation d'autres recherches sur la vidéodescription, dans le but de soutenir et de critiquer les protocoles mis de l'avant dans le présent document. Ce projet a fait ressortir plusieurs éléments qui ont été pris en considération lorsque pertinents à la définition d'une postproduction de vidéodescription de qualité, produite au Canada, et pour utilisation dans le système canadien de radiodiffusion.

On a jugé, en cours de projet, que davantage de recherche pourrait favoriser l'élaboration des présentes pratiques exemplaires. En tenant compte du mandat et des échéanciers prévus pour l'élaboration de ces dernières, le Groupe de travail sur les pratiques exemplaires en matière de vidéodescription a recommandé que l'on donne à ce projet de recherche un mandat distinct visant à poursuivre cette recherche globale si la rétroaction des consommateurs tend à indiquer que la recherche est souhaitable. Comme ce projet continue d'évoluer, ses résultats devraient être pris en considération et adoptés selon la nature « vivante » de ce document. Les recommandations pertinentes qui ont déjà été proposées se retrouvent au sein des présentes pratiques exemplaires. Il faut s'attendre à ce que ce projet présente d'autres recommandations pertinentes à mesure qu'il évolue.

Ce travail devrait être soutenu puisqu'il pourrait avoir des bienfaits à long terme pour l'industrie canadienne de la radiodiffusion. Ce soutien pourrait prévoir un élargissement de la portée de cette recherche à l'aide d'initiatives tels les processus de consultation publique et le développement d'un système pour recueillir les avis du public, si la réaction des consommateurs est favorable à l'idée. À ce stade, les initiatives de recherche pourraient être envisagées, avec des entités telles que le Groupe de recherche d'AMI pour compléter la représentation de la communauté au sein du Comité sur les pratiques exemplaires en matière de vidéodescription. Des sources de financement peuvent être rendues disponibles grâce à des entités comme le Fonds d'accès à la radiodiffusion une fois qu'il est établi.





Nouveaux types de VD

Le présent document étant de nature évolutive, de nouvelles analyses et des pratiques exemplaires plus actuelles seront éventuellement requises pour bien répondre aux nouvelles initiatives en VD. Comme mentionné précédemment, les diffuseurs ont déjà commencé à offrir la description en direct de certains événements. L'industrie expérimente avec l'idée de la vidéodescription intégrée à la production d'une émission, plutôt que l'ajout d'une autre voix en postproduction. La croissance de la VD en français rendra nécessaire l'élaboration de directives professionnelles et de qualité à l'image des présentes.

VD Plus

« VD Plus » est une référence à la stratégie de marque d'un service qui fournirait un contenu descriptif additionnel ou « tertiaire ». L'intention du service VD Plus serait d'offrir un contenu qui approfondisse et soutienne l'expérience de visionnement du téléspectateur au-delà du temps préétabli de la piste de VD accompagnant une émission.

Les producteurs seraient en mesure d'utiliser le service VD Plus pour fournir une vidéodescription « tertiaire » ou additionnelle à leur programmation. Que ce soit un service centralisé ou des services généraux disponibles individuellement et offerts par tous les producteurs de vidéodescription, les téléspectateurs pourraient utiliser le service pour améliorer leur expérience. Les producteurs s'occuperaient eux-mêmes de fournir le contenu additionnel, sauf demande expresse du client. On présume que ce contenu serait disponible sans frais pour le téléspectateur; toutefois, pour qu'il soit viable, un tel service pourrait avoir besoin d'un mécanisme de soutien financier pour connaître davantage de succès.

Il se peut aussi que ce contenu DV Plus améliore la vidéodescription diffusée en ce qui concerne l'utilisation de contenu pouvant être jugé offensant (questions raciales, usage de jurons ou de blasphèmes) et ne convenant pas aux téléspectateurs de tous âges. Une analyse plus approfondie des détails de ce service et de sa portée sera nécessaire au-delà du contexte des présentes pratiques exemplaires afin d'en établir la véritable valeur.

À venir

Étant donné le mandat de ce document, on prévoit le présenter au CRTC pour examen et décision sur les étapes à venir afin de développer et mettre en œuvre au sein de l'industrie les pratiques exemplaires qui s'y trouvent. Le Groupe de travail sur les PEVD a trouvé un consensus sur ces directives et a fait des suggestions pour qu'elles continuent à évoluer.

Reconnaissant que le processus d'élaboration des présentes pratiques exemplaires est une initiative volontaire, les signataires ont convenu d'adopter ce travail comme un ensemble de





lignes directrices de haut niveau pour l'industrie. On estime que cela pourrait être réalisable grâce à un accord visant à assurer que les fournisseurs de VD, c'est-à-dire les diffuseurs, engageront les producteurs de VD qui ont participé à l'élaboration de ce travail ou qui peuvent chercher à maîtriser ou à adapter les directives qui s'y trouvent.

Les fournisseurs de VD s'assureraient que les producteurs sont au courant de ces directives avant de conclure une entente. Les producteurs qui viendraient d'adhérer à ces pratiques exemplaires seraient tenus de faire preuve de cohérence, dans leurs productions, avec ce qui est prôné dans le présent ouvrage. Les fournisseurs feront bon usage de leurs nombreuses années d'expérience, de leurs relations communautaires, de la collaboration au sein de l'industrie et de la qualité développée à l'aide de leur compréhension des besoins des consommateurs afin de développer un produit conforme. Tout ceci devrait être pris en considération par le fournisseur de VD dans le choix d'un producteur de VD.

C'est conscients de la nature évolutive de ces lignes directrices que nous anticipons qu'elles suivront de près les évolutions de la pratique de la vidéodescription elle-même. De plus, lorsque l'industrie adoptera ces directives de haut niveau, l'on peut aussi s'attendre à ce que la rétroaction du public à l'égard de cette offre plus uniforme de VD augmente et que de nouvelles méthodes pour obtenir cette rétroaction, ainsi que d'autres modes de consultation du public, doivent être élaborées. Pour faire suite au dépôt de cet ouvrage au CRTC et à son étude par ce dernier, nous suggérons que d'autres méthodes de sonder l'opinion du public soient effectivement explorées. Soit par une forme de pérennisation de ce groupe de travail ou à l'aide du centre d'appel du Guide de VD d'AMI, qui a déjà commencé à recueillir la rétroaction de cette nature après la mise en œuvre des messages d'intérêt public du Groupe de travail sur les PEVD concernant la vidéodescription.

Postproduction de la piste de vidéodescription + VD Plus = une description améliorée





Annexe A: terminologie des sujets délicats

Les producteurs de vidéodescription devraient reconnaître le fait que les sujets délicats engendreront des opinions et des réactions divergentes de la part des téléspectateurs. Il est recommandé que les producteurs créent et utilisent régulièrement les listes terminologiques proposées à leur secteur d'activité, listes qui pourront se baser sur les présentes pratiques exemplaires. Les listes de terminologie proposée continueront d'évoluer en raison de la nature évolutive du présent document et de futures initiatives de recherche.

Une fois instaurée à l'interne, les producteurs devraient s'assurer d'utiliser en permanence cette terminologie normalisée pour tous les sujets délicats afin d'assurer une cohérence. Comme toujours cependant, il est à la discrétion du descripteur de déterminer de savoir quels termes utiliser, dans quel but et à quel moment.

Sans s'y limiter, ces sujets incluent les éléments suivants :

- Pornographie
- Sexe
- Nudité
- Blasphème
- Religion
- Violence

Annexe B (ci-jointe):

Pratique recommandée par l'ATSC : Techniques d'établissement et de maintien de l'intensité sonore pour la télévision numérique (A/85:2011)